



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-100087>

Département(s) de publication : **33, 16, 17, 79, 86**

Annonce n° **24-100087**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Région Nouvelle Aquitaine

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONTRAT DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT FERROVIAIRE REGIONAL DE VOYAGEURS DU LOT A « POITOU CHARENTES »

Description : Le présent avis concerne la mise en concurrence du réseau de transport régulier ferré de voyageurs, exploité à ce jour en monopole par la société SNCF Voyageurs, et qui n'a jamais fait l'objet d'une mise en concurrence. Le présent avis fait suite à l'avis de préinformation n° 2023-445585 envoyé au JOUE le 17 juillet 2023. Le présent avis porte sur le contrat de service public qui sera spécifiquement dédié à l'exploitation des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs du lot A Poitou Charentes. Précisément, le lot A " Poitou Charentes" comprend les liaisons suivantes : - Poitiers-Châtellerauld - Poitiers - Angoulême - Poitiers - La Rochelle - Angoulême - Bordeaux - Niort - Saintes - Royan - Angoulême - Saintes - Royan - La Rochelle - Bordeaux - La Rochelle - Rochefort. L'ensemble de ces lignes correspond à une offre théorique de 4.6 millions train-kilomètres (Service Annuel 2024), qui pourra augmenter potentiellement jusqu'à près de 7,5 millions de train-kilomètres en cours d'exécution du contrat de service public visé par cet avis selon les modalités qui seront précisées dans le DCE. L'opérateur se verra principalement confier les prestations suivantes : - l'exploitation du service de transport ferroviaire régional de voyageurs sur le périmètre géographique et les missions concernées, éventuellement des circulations routières complémentaires en rabattement ou de substitution ; - le pilotage et la supervision opérationnelle de l'exploitation : conception de l'offre et adaptation, supervision du trafic en temps réel, gestion des situations perturbées ; - la gestion, l'entretien et la maintenance des matériels, installations et équipements nécessaires à l'exécution du service et, notamment, la maintenance des niveaux 1, 2 et 3 des matériels roulants ; ainsi que, le cas échéant, l'évolution des installations et équipements de maintenance rendus nécessaires par l'évolution de l'offre de service; - l'accueil et l'information individuelle spécifique des voyageurs dans les gares

régionale et la mise en place de nouveaux services client à titre de test ; - l'information voyageurs à bord ; - le contrôle des titres de transport, l'accompagnement des usagers et la lutte contre la fraude à bord et en gare ; - la maintenance de niveau N1 des équipements physiques de vente et de distribution ainsi que des équipements physiques de validation ; - la distribution et la vente physique des titres de transport. Pour ce faire, le Titulaire aura accès à un système MaaS billettique régional ; - l'animation et l'amélioration de la qualité effective du service rendu aux voyageurs ; - le gardiennage des équipements et installations ; - l'organisation des missions de police ferroviaire ; - le suivi des prestations de sûreté réalisées par la SUGE ; - l'organisation de la part de gestion de la relation client réalisée au niveau local. La Région demandera aux candidats de répondre à des niveaux d'offres de transports équivalents ou supérieurs à celui de 2024, par paliers, qu'elle pourra activer, et pouvant atteindre 50% ou plus. Les conditions de mise en oeuvre de ces évolutions éventuelles seront précisées dans le DCE. L'exécution de la période d'exploitation prévisionnelle des services ferroviaires par l'opérateur débutera à compter du mois de décembre 2027, pour une durée de dix (10) années. Cette période d'exploitation sera précédée d'une période de préexploitation d'une durée minimale de dix-huit (18) mois. Les matériels roulants nécessaires à l'exécution du contrat de service public seront mis à disposition de l'opérateur soit par la Région, soit par la Société Publique Interrégionale pour les Investissements dans le Transport (SPIIT) dans des conditions qui seront fixées dans les documents de la consultation. Un centre de maintenance, situé à Saintes, dédié aux lignes de l'ensemble Poitou-Charentes, est mis à disposition de l'opérateur.

Identifiant de la procédure : cd239825-bd32-4827-921c-42129c77e14f

Avis précédent : 445585-2023

Identifiant interne : 2024I000S04122

Principales caractéristiques de la procédure : Le présent contrat est un contrat de service public de transport ferroviaire de voyageurs conclu sur le fondement du règlement (CE) n° 1370 /2007 du Parlement européen et du Conseil du 23.10.2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, des articles L. 2121-16 L. 2121-17-1 et L. 2121-17-2 du code des transports et du décret n° 2019-1083 du 24.10.2019 relatif aux modalités de passation et d'exécution des contrats de service public de transport ferroviaire de voyageurs. La procédure de passation est également régie, par renvoi du code des transports et du décret n° 2019-1083 précité, par des dispositions portant sur les délégations de service public (articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et du Code de la commande publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 60210000 Services de transport ferroviaire public

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Règlement (CE) n° 1370/2007 Code de la commande publique ; Code des transports et notamment son article L. 2121-17-1

2.1.6 Motifs d'exclusion

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Contrat de service public pour l'exploitation des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs du lot A "Poitou Charentes"

Description : Le présent avis concerne la mise en concurrence du réseau de transport régulier ferré de voyageurs, exploité à ce jour en monopole par la société SNCF Voyageurs, et qui n'a jamais fait l'objet d'une mise en concurrence. Le présent avis fait suite à l'avis de préinformation n° 2023-445585 envoyé au JOUE le 17 juillet 2023. Le présent avis porte sur le contrat de service public qui sera spécifiquement dédié à l'exploitation des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs du lot A Poitou Charentes. Précisément, le lot A " Poitou Charentes" comprend les liaisons suivantes : - Poitiers - Châtelleraut - Poitiers - Angoulême - Poitiers - La Rochelle - Angoulême - Bordeaux - Niort - Saintes - Royan - Angoulême - Saintes - Royan - La Rochelle - Bordeaux - La Rochelle - Rochefort L'ensemble de ces lignes correspond à une offre théorique de 4.6 millions train-kilomètres (Service Annuel 2024), et potentiellement jusqu'à 5,6 millions de train-kilomètres à l'horizon de la mise en exploitation de ces lignes dans le cadre du contrat de service public visé par cet avis. L'opérateur se verra principalement confier les prestations suivantes : - l'exploitation du service de transport ferroviaire régional de voyageurs sur le périmètre géographique et les missions concernées, éventuellement des circulations routières complémentaires en rabattement ou de substitution ; - le pilotage et la supervision opérationnelle de l'exploitation : conception de l'offre et adaptation, supervision du trafic en temps réel, gestion des situations perturbées ; - la gestion, l'entretien et la maintenance des matériels, installations et équipements nécessaires à l'exécution du service et, notamment, la maintenance des niveaux 1, 2 et 3 des matériels roulants, ainsi que, le cas échéant, l'évolution des installations et équipements de maintenance rendus nécessaires par l'évolution de l'offre de service ; - l'accueil et l'information individuelle spécifique des voyageurs dans les gares régionale et la mise en place de nouveaux services client à titre de test ; - l'information voyageurs à bord ; -le contrôle des titres de transport, l'accompagnement des usagers et la lutte contre la fraude à bord et en gare ; - la maintenance de niveau N1 des équipements physiques de vente et de distribution ainsi que des équipements physiques de validation ; - la distribution et la vente physique des titres de transport. Pour ce faire, le Titulaire aura accès à un système MaaS billettique régional ; - l'animation et l'amélioration de la qualité effective du service rendu aux voyageurs ; - le gardiennage des équipements et installations ; - l'organisation des missions de police ferroviaire ; - le suivi des prestations de sûreté réalisées par la SUGE ; - l'organisation de la part de gestion de la relation client réalisée au niveau local. La Région demandera aux candidats de répondre à des niveaux d'offres de transports équivalents ou supérieurs à celui de 2024, par paliers, qu'elle pourra activer, et pouvant atteindre 50% ou plus. Les conditions de mise en oeuvre de ces évolutions éventuelles seront précisées dans le DCE. L'exécution de la période d'exploitation prévisionnelle des services ferroviaires par l'opérateur débutera à compter du mois de décembre 2027, pour une durée de dix (10) années. Cette période d'exploitation sera précédée d'une période de préexploitation d'une durée minimale de dix-huit (18) mois. Seront mis à disposition de l'attributaire les biens suivants : - Les matériels roulants nécessaires à l'exécution du contrat de service public ; - un centre de maintenance, situé à Saintes, dédié aux lignes de l'ensemble Poitou-Charentes ;

Identifiant interne : 2024I000S04122

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 60210000 Services de transport ferroviaire public

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,201,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations relatives aux avis antérieurs :

Identifiant de l'avis antérieur : 445585-2023

Informations complémentaires : La valeur du marché correspond au montant cumulé de la contribution d'exploitation versée par la Région à l'opérateur et correspondant aux coûts d'exploitation de l'opérateur augmenté d'un bénéfice raisonnable. Les critères de sélection des candidatures et des offres du présent contrat seront précisés dans les documents de la consultation (Règlement de la candidature et Règlement de la consultation).

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://demat-ampa.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 01/10/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Pas encore connu

Un accord de confidentialité est requis : oui

Informations complémentaires sur l'accord de confidentialité : Un accord de confidentialité sera requis lors de la phase offre de la présente consultation.

Informations relatives aux délais de recours : La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L. 551-1 du code de justice administrative jusqu'à la date de signature du contrat. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L. 551-13 du code de justice administrative. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui devra être déposé dans les deux mois à compter de la publication par la Région Nouvelle-Aquitaine de l'avis d'attribution du contrat. Les recours pourront être introduits devant le tribunal administratif de Bordeaux.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Région Nouvelle Aquitaine

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bordeaux

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Région Nouvelle Aquitaine

Numéro d'enregistrement : 20005375900011

Adresse postale : 14 rue François de Sourdis

Ville : Bordeaux cedex

Code postal : 33077

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Point de contact : Service des marchés

Adresse électronique : unite.transportsdACP@nouvelle-aquitaine.fr

Téléphone : 0557578000

Adresse internet : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Bordeaux

Numéro d'enregistrement : 17330005400025

Adresse postale : 9 rue TASTET

Ville : Bordeaux cedex

Code postal : 33077

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Point de contact : Greffe du Tribunal Administratif

Adresse électronique : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Téléphone : 0556993800

Adresse internet : <https://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : e9e9fbb4-e4a7-412e-a5d7-83476debb1b7-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : f78240e4-fd64-477c-8398-85747ea86036 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 03/09/2024 à 09:37

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/09/2024